

des cas de psychiatrie où seul un psychiatre peut dire si cette dame a raison ou non de se faire avorter. Voici:

Les grossesses non désirées

Cette attitude de rejet peut s'exprimer dès le départ, c'est le cas par exemple de la célibataire qui n'envisage aucune possibilité de garder son enfant... Sauf dans de rares exceptions, la majorité des femmes présente une certaine ambivalence dans la situation de la grossesse: l'enfant est tantôt perçu comme menaçant, tantôt il est l'objet d'une tendre affection. L'état psychologique de la femme, son milieu, des raisons de santé, ses relations avec le mari, tout ceci conditionne l'attitude de celle qui porte un enfant.

Or, nous avons là—et je vais en énumérer d'autres—des raisons psychiatriques qui font qu'une femme, au début de sa grossesse, peut désirer son enfant ou ne pas le désirer, où il est prouvé plus tard, par des statistiques, qu'une femme qui a voulu se faire avorter parce qu'elle ne désirait pas son enfant avait, au bout d'un, deux ou trois mois, changé d'opinion et que, dorénavant, elle voulait rendre sa grossesse à terme.

Monsieur l'Orateur, ce sont là des raisons psychiatriques qui font qu'une femme veut se faire avorter ou ne peut pas se faire avorter. Comment juger de ces raisons psychiatriques, s'il n'y a pas un psychiatre au sein du comité de l'hôpital? Le docteur Soddy, un autre expert dans le domaine de la psychiatrie, dit ceci, et je cite:

Soddy distingue deux formes de non désir, face à la grossesse: «l'absence d'un désir positif de l'enfant pour lui-même, en tant qu'individu ayant des droits propres; une attitude négative vis-à-vis l'enfant ou même son rejet». Selon l'une ou l'autre catégorie, d'après le caractère de la future mère, les disponibilités sociales et nombre d'autres facteurs, quatre éventualités peuvent s'envisager:

Et là, il précise, par exemple, pourquoi une femme peut finalement accepter son enfant, même si, au premier abord, elle avait voulu le rejet, l'avortement, puisque des psychiatres ont convaincu la femme qu'elle devrait mener sa grossesse à terme.

Je continue:

Même lorsque la découverte de la grossesse a causé un certain désarroi chez la future mère, surtout lorsqu'elle reçoit une aide adéquate il se peut que l'enfant d'abord perçu comme indésirable voie sa position changer et devienne pleinement accepté. En Yougoslavie, où l'avortement est légal lorsque accepté par une Commission chargée d'étudier les demandes, on refuse cette intervention à une proportion de 10 à 20 p. 100 de celles qui en font la requête. En 1960-1961, une enquête a montré que pour 762 femmes qui s'étaient vu refuser l'avortement, 52,5 p. 100 en 1960 et 42 p. 100 en 1961 avaient mené leur grossesse à terme; de ces femmes, 92 p. 100 acceptèrent très bien leur enfant...

Et des femmes qui, en premier lieu, avaient demandé un avortement, grâce aux conseils et aux connaissances d'un psychiatre du comité de l'avortement, ont été convaincues de mener leur grossesse à terme. Or, com-

ment les médecins d'un comité de l'avortement peuvent-ils juger des raisons psychiatriques qu'une femme invoque pour se faire avorter, s'ils ne sont pas eux-mêmes des psychiatres? C'est là l'illogisme et le non-raisonnement du ministre actuel devant les hommes de science, devant les compétences médicales que nous avons au Canada, et qui nous soumettent des mémoires, qui ont tout mis à notre disposition pour pouvoir élaborer un projet de loi qui aille avec les besoins du public, avec les besoins des femmes enceintes, et de celles qui veulent se faire avorter.

Nous croyons, continue-t-il, qu'il est nécessaire de tout tenter pour motiver les femmes à la maternité et, par une aide réelle, de leur rendre acceptable leur maternité dès que possible. Le service social joue un rôle important, et de plus en plus réussi, dans les centres spéciaux organisés pour ce genre de travail.

Or, comment pourrions-nous convaincre les femmes qui voudront se faire avorter pour des raisons psychiatriques, s'il n'y a pas de psychiatre au sein du comité de l'avortement? Comment des médecins qui ne connaissent rien en psychiatrie peuvent-ils dire: Madame, pour telle ou telle raison, vous devriez continuer votre grossesse jusqu'à terme. Cela prouve que notre loi est absolument hors de la logique et non conforme au peuple canadien.

Je voudrais donner une autre raison qu'une femme invoque pour se faire avorter et qui est une raison psychiatrique. Qu'est-ce qu'un médecin qui n'est pas psychiatre va pouvoir décider là-dedans? Voici:

«Je suis enceinte. Je veux me faire avorter mais je ne trouve personne; le seul qui pourrait peut-être me charge \$600.00, mais je n'ai pas cet argent. Je ne veux pas attendre plus longtemps, je vais m'avorter moi-même, ma décision est inchangeable.»

Voilà une femme qui, actuellement, au point de vue psychiatrique, pourrait certainement se faire traiter.

... J'utiliserai une broche à tricoter. C'est dangereux, je le sais; je risque beaucoup, je le sais; mais je ne peux faire autrement. Pourquoi les médecins laissent-ils une personne se détruire? Vous aidez ceux qui veulent se suicider, mais vous envoyez des gens se tuer peut-être. Est-ce humain?»

Isabelle, âgée de 20 ans.

Un peu plus loin, on peut constater un autre cas d'ordre psychiatrique, pourquoi on veut se faire avorter.

«Je pense que de toute façon, si une femme désire un avortement elle trouve un moyen de se le procurer. Et dans quelles conditions?»

Ayant moi-même connu cette expérience, je vous assure que les démarches qu'il faut faire, les refus qu'il faut essayer, la peur et tout, sont aussi traumatisants que l'opération en elle-même. Si cette opération était permise avec certaines limites bien entendu, il y aurait beaucoup moins de conséquences graves. Tant au point de vue physique, qu'au point de vue psychique.»

Célibataire de 27 ans, de Montréal.